

DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE
DE
05600 RISOUL

D E C I S I O N D U M A I R E
N° 2024-01-014

Objet : Diagnostic solidité bâtiment la Remise, ensemble immobilier de la mairie, garages, réservoir des Isclasses - Suite événements climatiques du 1er décembre 2023

- Vu la délibération du conseil municipal n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020, qui en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment celle du paragraphe n° 4 qui l'autorise à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services, d'un montant inférieur ou égal à 214 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant les événements climatiques survenus le 1^{er} décembre 2023 sur la Commune de Risoul ayant entraîné des crues torrentielles ainsi que des inondations ;
- Considérant que le bâtiment communal la « Remise » a été impacté par les crues torrentielles du 1^{er} décembre 2023;
- Considérant que le réservoir d'eau potable des Isclasses a été frappé et fortement engravé par les crues torrentielles du 1^{er} décembre 2023 ;
- Considérant que l'ensemble immobilier constitué de la mairie, la salle polyvalente, les ateliers et garages municipaux été partiellement impacté par les crues torrentielles du 1^{er} décembre 2023 ;
- Considérant la nécessité pour la Commune de disposer de données structurelles sur l'état de ses bâtiment et ouvrages ;
- Considérant la procédure adaptée portant sur la demande de 3 devis, à laquelle un seul prestataire a répondu ;
- Considérant la proposition de contrat du Bureau Véritas Solutions pour un montant de 2980,00 € HT.

M. Régis Simond, Maire de Risoul

D E C I D E

Article 1 : Principales caractéristiques du marché

De valider et signer le contrat de prestation portant sur un diagnostic solidité établi par le Bureau Veritas Solutions relatif au bâtiment « la Remise », l'ensemble immobilier de la mairie, les garages municipaux et le réservoir des Isclasses pour un montant de 2 980,00 € HT.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. SIMOND Régis, Maire, est autorisé signer le contrat de prestation correspondant avec le Bureau Veritas Solutions est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux opérations prévues dans ce devis et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

M le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Risoul, le 25 janvier 2024

Le Maire

Régis SIMOND.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20240125-DEC2024-01-014-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2024

Publication : 29/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

